

NÉGOCIATION SALARIALE 2024

NAO

Négociation
Annuelle
Obligatoire

Aujourd'hui, 15 février 2024, aura lieu la seule et unique Réunion de Négociation Salariale.

Depuis plusieurs années, l'inflation est galopante.

Les Augmentations Générales de Salaire (AGS) ne suffisent pas à compenser la perte de pouvoir d'achat des salariés.

Les Augmentations Individuelles (AI) ne sont pas à la hauteur pour la grande majorité.



*Le pouvoir d'achat est la préoccupation majeure des salariés qui ont **TOUS** besoin de retrouver un niveau de salaire cohérent face aux effets de l'inflation.*

Le constat est sans appel !

Pour la section CFE-CGC, il faut une augmentation substantielle du salaire de base pour tous.

Dans un contexte inflationniste durable, la priorité doit être donnée à la revalorisation pérenne des rémunérations.

Si l'entreprise n'est pas responsable de la baisse du pouvoir d'achat, elle a le pouvoir, le devoir, de l'améliorer. Les salariés Sandouvillais méritent eux aussi d'être mieux associés aux excellents résultats du Groupe.

La Direction Générale doit tenir compte d'une inflation toujours très élevée et du retard pris les années passées.

La revalorisation du salaire de base doit être une priorité !!

Contact

CFE-CGC RENAULT SANDOUILLE
API : LHA OP 841
Tél : 01 76 82 18 53 – 01 76 82 16 00
Mail : cfe-cgc.sandouville@outlook.fr

La section CFE-CGC vous propose un inventaire non – exhaustif des revendications remontées en central pour les négociations :



Sandouville

Renault
Group

- ✓ Un budget d'Augmentation Générale des Salaires (AGS) à hauteur de l'inflation 2023 pour l'ensemble des collègues.
 - Et, l'ajout d'un budget coup de pouce pour rattraper la non prise en compte de l'inflation de 2022.
- ✓ Un budget d'Augmentation Individuel (AI) afin de reconnaître la performance individuelle.
- ✓ Le maintien de la prime de performance pour les ETAM. (400€ / 700€ / 1000€).
- ✓ Le maintien de la prime de soutien pouvoir d'achat.
- ✓ Revalorisation de la valeur du point pour le calcul de la prime d'ancienneté.
- ✓ Revalorisation de la valeur du point pour le calcul de l'allocation semestrielle.
- ✓ Revalorisation des indemnités de transport.
- ✓ **HORS des NAO** : les rattrapages des SMH, le PERECO et le plan d'actionnariat.



RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT

www.cfecgc-intercentre-renault.fr